

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 623 Avenant n°3 au marché pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'un avenant n°3 au marché n°20111320005631 passé avec l'association Paris Bibliothèques, pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, réunie le 3 novembre 2015.

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 au marché n°20111320005631 passé avec l'association Paris Bibliothèques, pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011, article 611 rubrique 321 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO